



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.17/IPF/1995/L.2/Add.1
14 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Groupe intergouvernemental spécial
à composition non limitée sur
les forêts
Première session
11-15 septembre 1995
Point 6 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE SUR LES TRAVAUX
DE SA PREMIÈRE SESSION

Projet de rapport

Additif C

Chapitre _____

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET MODALITÉS D'ORGANISATION
DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL À COMPOSITION NON
LIMITÉE SUR LES FORÊTS RELEVANT DE LA COMMISSION DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. À ses 1re à ___ séances, du 11 au ___ septembre 1995, le Groupe a examiné le point 3 de son ordre du jour. Il était saisi du rapport du Secrétaire général intitulé "Projet de programme de travail et modalités d'organisation du Groupe intergouvernemental spécial à composition non limitée sur les forêts, relevant de la Commission du développement durable" (E/CN.17/IPF/1995/2).

2. Au cours de l'examen de ce point, les représentants des Philippines (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Espagne (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Union européenne), des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, de la Chine, de la Malaisie, de la République de Corée, du Canada, du Brésil, de l'Indonésie, du Japon, de l'Ouganda, du Mexique, de la Finlande, de l'Allemagne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Venezuela, de l'Inde, de la France, du Gabon, des Pays-Bas et du Costa Rica ont fait des déclarations.

3. Les observateurs de la Norvège, de la Suisse, de la Nouvelle-Zélande, de la Colombie, de la Suède, de l'Équateur, du Guatemala et du Portugal ont également fait des déclarations.

4. Ont également fait des déclarations les représentants des institutions spécialisées ci-après : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

5. Le représentant de la Communauté européenne a également fait une déclaration.

6. Les représentants des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ont également fait des déclarations : Chambre de commerce internationale (CCI) et Amis de la Terre; ainsi que les représentants de trois organisations non gouvernementales accréditées auprès de la Commission du développement durable.

Programme de travail du Groupe intergouvernemental spécial
à composition non limitée sur les forêts

7. Le Groupe a examiné les propositions relatives à son futur programme de travail figurant dans le rapport susmentionné du Secrétaire général (document E/CN.17/IPF/1995/2).

8. Le Groupe a décidé d'adopter une approche intégrée et globale pour ses travaux ayant trait à tous les éléments du programme tels qu'ils figurent dans son mandat défini par la Commission du développement durable. À cet effet, le Groupe a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de chacune de ses sessions à venir l'ensemble des questions figurant dans son programme de travail, afin qu'il puisse les examiner de façon rationnelle et intégrée.

9. Parallèlement, le Groupe a estimé que, compte tenu du calendrier des réunions intergouvernementales s'intéressant aux questions inscrites à son ordre du jour, certains thèmes devraient faire l'objet d'un examen approfondi lors de sessions futures, selon les modalités ci-après :

| <u>Élément de programme</u> | <u>Deuxième session</u> | <u>Troisième session</u> | <u>Quatrième session</u> |
|-----------------------------|-------------------------|----------------------------|--------------------------|
| I.1 | Examen initial | Débat de fond | Examen final |
| I.2 | Débat de fond | Rapport intérimaire | Examen final |
| I.3 | Examen initial | Débat de fond | Examen final |
| I.4 | Débat de fond | Rapport intérimaire | Examen final |
| I.5 | Débat de fond | Rapport intérimaire | Examen final |
| II | Débat de fond | Poursuite du débat de fond | Examen final |

| <u>Élément de programme</u> | <u>Deuxième session</u> | <u>Troisième session</u> | <u>Quatrième session</u> |
|-----------------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| I.1 | Examen initial | Débat de fond | Examen final |
| III.1 | Débat de fond | Brève poursuite du débat | Examen final |
| III.2 | Examen initial | Débat de fond | Examen final |
| IV | Examen initial | Débat de fond | Examen final |
| V.1 | Rapport intérimaire éventuel | Débat de fond | Examen final |
| V.2 | Pas de débat | Débat initial | Débat de fond |

Il a en outre été décidé que toutes les questions pourraient faire l'objet de débats jusqu'à la conclusion des travaux du Groupe.

10. Le Groupe a pris note avec satisfaction de la mise en place d'un mécanisme de collaboration interorganisations comprenant les organismes qui s'intéressent directement aux forêts. Ce mécanisme avait pour objet d'offrir un appui technique au Groupe et à son secrétariat, notamment en nommant des organismes responsables qui, compte tenu de leur expérience et de leurs avantages comparatifs, coordonneraient les travaux préparatoires des sessions du Groupe dans les différents domaines. Le Groupe a demandé aux Coprésidents du Groupe et aux membres du Bureau de rester en liaison constante avec le Secrétariat et avec le mécanisme interorganisations susmentionné afin de pouvoir orienter les travaux préparatoires.

11. Le Groupe a prié le Secrétaire général, dans le cadre du mécanisme interorganisations mis en place pour aider le Groupe dans ses travaux, et en étroite collaboration avec tous les organismes appartenant ou non au système des Nations Unies, d'établir selon qu'il conviendrait des rapports détaillés ou intérimaires sur chacun des thèmes devant être examinés par le Groupe. Pour l'élaboration de ces rapports, il faudrait tenir pleinement compte de l'ensemble des connaissances existantes et des résultats des réunions et activités en cours ou envisagées.

12. Le Groupe a souligné qu'il lui fallait limiter le champ de ses délibérations pour s'en tenir au mandat que lui avait fixé la Commission du développement durable.

13. Le Groupe s'est félicité des diverses activités en cours ou prévues organisées par des gouvernements et des organisations pour l'aider dans ses travaux, étant entendu que, quel que soit l'intérêt de l'apport technique dont ses travaux bénéficieraient grâce à ces activités, lui-même resterait seul responsable du choix des recommandations pratiques à présenter à la Commission du développement durable pour qu'elle les examine à sa cinquième session. En outre, il fallait que lesdites activités soient totalement conformes aux tâches qui lui avaient été confiées.

14. Le Groupe a insisté sur le fait que tous les pays et toutes les organisations qui prévoient ou proposent d'organiser des réunions et des consultations d'experts pour appuyer ses travaux devraient veiller à ce que leurs initiatives présentent un caractère transparent, participatif et représentatif et fassent appel, de manière équilibrée, à la participation active de pays développés et de pays en développement de toutes les régions et appartenant à tous les groupes. En outre, les réunions et les consultations devraient couvrir tous les aspects de la question et être conformes au mandat du Groupe. Lors de leurs préparatifs, leurs organisateurs devraient se concerter avec les Coprésidents, le Bureau et le secrétariat du Groupe.

15. Le Groupe a de nouveau confirmé qu'il fallait que le secteur privé, les grands groupes sociaux et les organisations non gouvernementales participent et contribuent largement et activement aux travaux préparatoires de ses sessions futures et aux délibérations qui s'y dérouleraient.

16. Le Groupe a décidé que les travaux préparatoires de ses sessions futures porteraient sur les différents éléments ci-après s'inscrivant dans les cinq catégories de questions inscrites à son programme de travail :

I

Application aux niveaux national et international des décisions relatives aux forêts issues de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, y compris l'examen de leurs articulations sectorielles et intersectorielles

I.1

Établissement d'un rapport sur tous les types de forêts, présentant une vue d'ensemble des méthodes actuellement appliquées pour établir les stratégies nationales, notamment en ce qui concerne les points suivants : l'articulation entre les plans forestiers nationaux et les stratégies et plans de développement durable, les plans d'aménagement du territoire et les plans sectoriels; mesures à prendre en application des conventions; synthèse des enseignements tirés de l'expérience. Ces travaux préparatoires devraient également comporter une évaluation des progrès réalisés dans l'exécution de plans forestiers nationaux et de plans d'aménagement du territoire intégrés, et faire ressortir les lacunes sur lesquelles il faudrait se concentrer davantage. Ils gagneraient aussi à ce que soit prise en compte la Déclaration de principes non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et une exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, ainsi que ses dimensions écologique et sociale et que des initiatives soient prises à l'échelon régional et les dimensions régionales de la question.

Le Groupe a pris note de la proposition de l'Allemagne tendant à organiser un séminaire sur la mise en oeuvre des stratégies forestières nationales.

I.2

Lors des préparatifs des délibérations sur cet élément du programme, il faudrait que toute une série de facteurs qui y interviennent, dont beaucoup ont un caractère intersectoriel, soit judicieusement examinée. Un rapport devrait être établi sur les causes profondes de la dégradation des forêts et du déboisement et sur les facteurs intersectoriels qui ont une influence sur ces phénomènes. Il devrait regrouper l'essentiel des travaux effectués dans ce domaine – et en faire ressortir les lacunes, afin d'orienter la suite des travaux. Le Groupe a noté que la Norvège avait proposé de commanditer une initiative intersessions visant à étudier les schémas de consommation de produits forestiers et l'évolution à long terme de l'offre et de la demande de ces produits.

I.3

Les préparatifs relatifs à cet élément du programme devraient s'effectuer dans une optique aussi large que possible et embrasser la totalité du mandat que la Commission du développement durable a confié au Groupe. En établissant la documentation à l'intention du Groupe, on devrait s'inspirer pleinement des travaux des deuxième et troisième sessions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et établir des liens avec ces travaux.

I.4

Les préparatifs relatifs à cet élément du programme comporteraient l'établissement d'un rapport sur les données d'expérience concernant le boisement et le reboisement, particulièrement en Afrique, faisant notamment ressortir les rapports qui existent avec la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification, en particulier en Afrique. Les travaux comporteraient également l'établissement d'une étude de synthèse sur l'effet des polluants atmosphériques sur les forêts d'Europe centrale et orientale, ainsi qu'une évaluation des activités en cours et des propositions concernant l'action qui pourrait être menée à l'avenir.

I.5

Établissement d'un rapport sur les besoins particuliers des pays à faible couvert forestier, particulièrement s'agissant des pays en développement où des collectivités et des habitants des forêts sont tributaires de la forêt pour assurer leur subsistance (combustible, vivres, fourrage, abri, plantes médicinales, etc.). Il faudrait également, dans le cadre des préparatifs relatifs à cet élément du programme, recenser les zones à faible couvert forestier, les forêts protégées et les terres arides mais boisées. Le rapport devrait comprendre une évaluation du développement du couvert forestier de tous types dû au reboisement.

II

Coopération internationale dans le domaine de l'assistance
financière et du transfert des techniques

Les préparatifs et les débats concernant cet élément du programme, qui se recoupe avec d'autres, devraient s'étendre à trois sessions de fond du Groupe et avoir une incidence sur la discussion des autres éléments du programme, particulièrement les éléments III et IV. Les travaux devraient comporter l'établissement d'un rapport où seraient passés en revue les différents moyens d'améliorer l'efficacité de l'exécution des programmes forestiers et où seraient notamment présentées des propositions concernant la coopération i) entre organismes des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, et ii) entre donateurs multilatéraux et bilatéraux. Il faudrait aussi que l'on s'intéresse aux problèmes de la mobilisation de ressources financières et des transferts de technologie, dans leurs aspects qui ont une incidence directe sur les forêts, compte tenu des travaux en cours de la Commission du développement durable et des autres mécanismes pertinents. Le débat du Groupe sur cette question gagnerait à ce que soient tenues des réunions de groupes d'experts et des séminaires où des experts qualifiés donnent leur point de vue sur un ou plusieurs aspects de la question.

III

Recherche scientifique, évaluation des ressources forestières
et définition de critères et d'indicateurs pour la gestion
durable des forêts

III.1

Établissement d'un rapport passant en revue les méthodes d'évaluation qualitative et quantitative de tous les types de forêt, y compris les informations sur les ressources biologiques et les produits et services forestiers non ligneux, ainsi que les informations sur les avantages écologiques et sociaux.

Établissement d'un rapport sur l'état des approches et méthodes actuelles pour évaluer les multiples avantages des forêts et mesurer les progrès réalisés dans l'application et l'incorporation d'approches novatrices dans la comptabilité nationale. L'examen de ce point devrait bénéficier du débat sur l'élément IV du programme, ainsi que des autres travaux en cours dans ce domaine.

Il serait important de faire participer la communauté scientifique à l'élaboration de ces analyses afin d'étudier les différents moyens de renforcer la base scientifique de ces évaluations et mesures.

Le Groupe a pris note de la suggestion de la France de tenir une réunion d'experts sur la question de l'évaluation des forêts.

III.2

Un rapport de la discussion de cet élément de programme devrait comprendre un examen de l'expérience des différentes initiatives nationales en cours sur les critères et indicateurs; l'examen des progrès de l'application desdites initiatives dans le domaine; l'étude des différents moyens visant à faciliter l'engagement des régions et pays qui n'ont pas encore entrepris l'élaboration de critères et d'indicateurs; un examen des moyens de promouvoir la comparabilité entre les critères et les indicateurs pour tous les types de forêt, si cela semble nécessaire. Les travaux afférents à cet élément devraient dûment prendre en considération les caractéristiques spécifiques des sites. Le rapport devrait présenter une synthèse des résultats des différentes initiatives, y compris celles de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), ainsi que des résultats des réunions régionales organisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Groupe a pris note de la proposition de la Finlande tendant à tenir un séminaire sur les critères et indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts et du séminaire que le Japon envisage de tenir sur les critères et indicateurs aux niveaux régional et local.

IV

Commerce et environnement relativement aux produits
et services forestiers

Le vaste mandat confié au Groupe par la Commission devra être examiné globalement. L'objectif d'ensemble est de promouvoir les rôles complémentaires du commerce et de l'environnement. Les rapports devraient être établis sur les thèmes suivants : i) le commerce des produits forestiers et les mécanismes de marché actuels, y compris l'accès aux marchés, les facteurs de distorsion du commerce, l'évaluation des produits non ligneux et des services forestiers, et l'internalisation des coûts environnementaux; ii) la nature et l'état actuel des différents programmes et initiatives volontaires relatifs à l'homologation et à l'écoétiquetage, leur rôle dans la promotion d'une gestion durable des forêts, et leurs incidences sur le commerce; et iii) les liens entre la gestion durable des forêts, les projections relatives à l'offre et à la demande des produits forestiers sur le long terme et l'évolution des modes de consommation.

Le Groupe a pris note de la proposition de l'Australie visant à tenir un séminaire sur l'homologation et l'écoétiquetage des produits forestiers produits de façon écologiquement viable et de celle de l'Allemagne visant à tenir une réunion d'experts sur les produits forestiers et le commerce, ainsi que d'une initiative intersessions de la Norvège visant à étudier le rapport entre les modes de consommation dans différentes régions du monde et la façon dont la demande de produits forestiers sera satisfaite sur le long terme.

V

Organisations internationales et institutions
et instruments multilatéraux, y compris les
mécanismes juridiques appropriés

V.1

Élaboration d'un rapport contenant une vue d'ensemble et une description succincte des institutions et instruments existants, y compris leurs rôle et mandat par rapport aux éléments de programme I à IV, et identifiant leurs avantages comparatifs, les chevauchements, les lacunes et les aspects devant être renforcés. Le Groupe a noté la proposition de la Suisse et du Pérou visant à parrainer un examen indépendant et un processus consultatif régional.

V.2

Le débat sur cet élément de programme s'appuiera sur un processus progressif d'élaboration d'un consensus et constituera un point important pour l'examen par le Groupe à sa quatrième session.

17. Le Groupe a reconnu la nécessité de répartir les points de l'ordre du jour devant être examinés à sa deuxième et probablement à sa troisième session entre deux groupes de travail, présidés chacun par l'un des deux coprésidents. Les arrangements particuliers seraient décidés par le bureau du Groupe, en consultation avec toutes les délégations concernées.

18. Conscient de la complexité et de l'étendue des questions inscrites à son ordre du jour, le Groupe a décidé que sa deuxième session se tiendrait pendant ___ jours à Genève et que sa troisième session se tiendrait pendant ___ jours à _____.

19. Le Groupe s'est félicité de ce qu'un certain nombre d'organismes du système des Nations Unies et l'OIBT aient répondu activement en appuyant les besoins du Groupe et la création de son secrétariat. Le Groupe a exprimé aussi son appréciation à tous les pays qui avaient versé des contributions volontaires pour financer les travaux du Groupe et il a encouragé tous les autres pays en mesure de le faire d'envisager de verser des ressources extrabudgétaires à cette fin, comme recommandé par la Commission du développement durable.
